



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°13-2023-255

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service du Patrimoine, de

### I Immobilier et de la Logistique

13-2023-10-16-00006 - Arrêté portant délégation de signature **??** à Monsieur Cyrille LE VELY, sous-préfet, **??** secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône (2 pages)

Page 3

13-2023-10-16-00007 - Arrêté portant délégation de signature **??** à Madame Marie-Pervenche PLAZA, sous-préfète, **??** chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d Azur, **??** Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, **??** secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône **??** (2 pages)

Page 6

## Secrétariat Général Commun 13

13-2023-10-16-00006

Arrêté portant délégation de signature  
à Monsieur Cyrille LE VELY, sous-préfet,  
secrétaire général de la préfecture des  
Bouches-du-Rhône

Service du patrimoine immobilier et de la logistique

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature  
à **Monsieur Cyrille LE VELY**, sous-préfet,  
secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône

Le Préfet  
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment l'article 72 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2131-1 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment les articles 78-1 à 78-7 ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur, modifié ;

Vu le décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 portant sur l'expérimentation de la déconcentration des décisions individuelles relatives aux demandes d'acquisition de la nationalité française ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2022-1173 du 24 août 2022 relatif aux compétences du préfet de police et à celles du préfet de police des Bouches du Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de **Monsieur Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2022-1173 du 24 août 2022 relatif aux compétences du préfet de police et à celles du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 21 juin 2023 portant nomination de **Monsieur Nicolas HAUPTMANN**, sous-préfet, en qualité de directeur de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 25 août 2023 portant nomination de **Monsieur Cyrille LE VELY**, administrateur de l'Etat du grade intermédiaire, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, sous-préfet de Marseille;

Vu le décret du 13 septembre 2023 portant nomination de **Madame Marie-Pervenche PLAZA**, sous-préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**A R R E T E**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Cyrille LE VELY**, administrateur de l'Etat du grade intermédiaire, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer tous arrêtés, toutes décisions, toutes circulaires, tous rapports, toutes correspondances et tous documents relevant des attributions de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ainsi que tous recours juridictionnels, y compris :

- les déférés et référés entrepris au titre du contrôle des actes des collectivités territoriales, et tous mémoires s'y rapportant ;
- les actes de police des étrangers et de rétention administrative.

## **Article 2**

Délégation est donnée à Monsieur **Cyrille LE VELY**, administrateur de l'Etat du grade intermédiaire, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, pour signer tous arrêtés et décisions concernant les personnels administratifs relevant du ministère de l'intérieur pour les six départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les matières relatives au recrutement, à l'affectation, à la gestion des carrières et à la formation des fonctionnaires titulaires, stagiaires, élèves fonctionnaires des catégories A, B et C et des agents non titulaires, ainsi que les actes relatifs à la formation des personnels techniques.

## **Article 3**

Délégation est donnée à Monsieur **Cyrille LE VELY**, administrateur de l'Etat du grade intermédiaire, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, pour ce qui concerne la demande d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion locative et des décisions administratives de police portant évacuation d'un logement ou d'un immeuble.

Délégation de signature est également accordée à Monsieur **Cyrille LE VELY**, administrateur de l'Etat du grade intermédiaire, pour la mise en demeure de quitter les lieux en cas d'introduction et de maintien dans le domicile d'autrui et mise en demeure d'évacuation forcée conformément à l'article 38 de la loi du 5 mars 2007 instituant le logement opposable.

## **Article 4**

Sont exclus de la présente délégation :

- les réquisitions de la force armée,
- les actes de réquisition du comptable public,
- les arrêtés de conflit.

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Cyrille LE VELY**, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, sous-préfet de Marseille, délégation de signature est conférée à Madame **Marie-Pervenche PLAZA**, secrétaire générale adjointe;

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Monsieur **Cyrille LE VELY**, administrateur de l'Etat du grade intermédiaire, secrétaire général, et de Madame **Marie-Pervenche PLAZA**, secrétaire générale adjointe, les présentes délégations seront exercées par Monsieur **Nicolas HAUPTMANN**, sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet des Bouches-du-Rhône.

## **Article 7**

L'arrêté numéro 13-2023-10-16-00004 est abrogé.

## **Article 8**

Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le directeur de cabinet de la préfecture des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 16 octobre 2023

**Le Préfet,**

Signé

**Christophe MIRMAND**

## Secrétariat Général Commun 13

13-2023-10-16-00007

Arrêté portant délégation de signature  
à Madame Marie-Pervenche PLAZA, sous-préfète,  
chargée de mission auprès du Préfet de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,  
secrétaire générale adjointe de la préfecture des  
Bouches-du-Rhône

**Service du patrimoine immobilier et de la logistique**

**RAA n°**

Arrêté portant délégation de signature  
à **Madame Marie-Pervenche PLAZA**, sous-préfète,  
chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,  
secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône

Le Préfet  
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment l'article 72 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2131-1 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment les articles 78-1 à 78-7 ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur, modifié ;

Vu le décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 portant sur l'expérimentation de la déconcentration des décisions individuelles relatives aux demandes d'acquisition de la nationalité française ;

Vu le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2022-1173 du 24 août 2022 relatif aux compétences du préfet de police et à celles du préfet de police des Bouches du Rhône ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 21 juin 2023 portant nomination de Monsieur **Nicolas HAUPTMANN**, sous-préfet, en qualité de directeur de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 25 août 2023 portant nomination de Monsieur **Cyrille LE VELY**, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, sous-préfet de Marseille;

Vu le décret du 13 septembre 2023 portant nomination de Madame **Marie-Pervenche PLAZA**, sous-préfète, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**A R R E T E**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Madame **Marie-Pervenche PLAZA**, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, en tant que secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer tous arrêtés, toutes décisions, toutes circulaires, tous rapports, toutes correspondances et tous documents relevant des attributions de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ainsi que tous recours juridictionnels, y compris :

- les déférés et référés entrepris au titre du contrôle des actes des collectivités territoriales, et tous mémoires s'y rapportant ;

- les actes de police des étrangers et de rétention administrative.

#### **Article 2**

Délégation est donnée à Madame **Marie-Pervenche PLAZA**, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, en tant que secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône, pour signer tous arrêtés et décisions concernant les personnels administratifs relevant du ministère de l'intérieur pour les six départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les matières relatives au recrutement, à l'affectation, à la gestion des carrières et à la formation des fonctionnaires titulaires, stagiaires, élèves fonctionnaires des catégories A, B et C et des agents non titulaires, ainsi que les actes relatifs à la formation des personnels techniques.

#### **Article 3**

Délégation est donnée à Madame **Marie-Pervenche PLAZA**, chargée de mission auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, en tant que secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône, pour ce qui concerne la demande d'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion locative et des décisions administratives de police portant évacuation d'un logement ou d'un immeuble.

Délégation de signature est également accordée à Madame **Marie-Pervenche PLAZA** pour la mise en demeure de quitter les lieux en cas d'introduction et de maintien dans le domicile d'autrui et mise en demeure d'évacuation forcée conformément à l'article 38 de la loi du 5 mars 2007 instituant le logement opposable.

#### **Article 4**

Sont exclus de la présente délégation :

- les réquisitions de la force armée,
- les actes de réquisition du comptable public,
- les arrêtés de conflit.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Marie-Pervenche PLAZA**, secrétaire générale adjointe, délégation de signature est conférée à Monsieur **Cyrille LE VELY**, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, sous-préfet de Marseille ;

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Madame **Marie-Pervenche PLAZA**, secrétaire générale adjointe, et de Monsieur **Cyrille LE VELY**, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, les présentes délégations seront exercées par Monsieur **Nicolas HAUPTMANN**, sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

#### **Article 7**

L'arrêté numéro 13-2023-10-16-00006 est abrogé.

#### **Article 8**

Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le directeur de cabinet de la préfecture des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 16 octobre 2023

**Le Préfet,**

*Signé*

**Christophe MIRMAND**